



© Epicture baon85

# SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT QUARTIERS 2030

DE VICHY COMMUNAUTÉ

**DOSSIER DE PRESSE**  
17 décembre 2024

**quartiers2030**

  
**PRÉFET  
DE L'ALLIER**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**VICHYCOMMUNAUTÉ**

# SIGNATURE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT QUARTIERS 2030 DE VICHY COMMUNAUTÉ

## Le cadre légal

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale a réformé la politique de la ville en redéfinissant à la fois le contrat de ville et sa géographie prioritaire d'intervention.

Cette loi permet d'associer les politiques sociales et urbaines qui étaient précédemment dissociées (à travers le Contrat urbain de cohésion sociale et les Programmes de rénovation urbaine) et d'ajouter également le développement économique et l'emploi.

La démarche « Quartiers 2030 » portée par le Président de la République met en exergue l'ambition de favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité et la tranquillité publique, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations.

Les contrats d'Engagements Quartiers 2030 constituent aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat entre l'Etat, les Collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés en direction des habitants des quartiers politique de la ville. Ils sont conclus à l'échelle intercommunale pour 6 ans et mobilisent une large communauté d'acteurs.

**La politique de la ville constitue l'outil par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires s'engagent à mettre en œuvre de façon concertée un projet de développement social, économique et urbain en faveur des habitants des quartiers, qui, du fait des difficultés qu'ils rencontrent, sont reconnus prioritaires.**

## Un contrat d'engagements, pourquoi ?

L'objectif commun affiché est non seulement d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers en décrochage et les autres mais aussi d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il s'agit de redonner véritablement de nouvelles perspectives aux habitants.

L'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville.

La géographie prioritaire a été définie en 2014 et revisitée en 2023.

Pour le territoire de Vichy Communauté, 2 quartiers prioritaires ont été retenus par l'Etat en décembre 2023 :

- **Quartier Cœur d'agglomération (Vichy-Cusset) : 3400 habitants (intégration du quartier de la Place Charles-de-Gaulle en décembre 2023).**
- **Quartier des Ailes/Port Charmeil (Vichy) : 1700 habitants**

Deux quartiers situés à Bellerive-sur-Allier sont classés en îlots de pauvreté :

- **Quartier Champ du Bois – Clair Matin**
- **Quartier du Golf**

## Un contrat d'engagements, pour qui ?

Malgré les efforts engagés par tous ceux qui agissent auprès des habitants et les actions menées au cours des dernières années tant au niveau de la cohésion sociale que sur le volet urbain, ces quartiers, demeurent encore confrontés à des inégalités persistantes et méritent de ce fait une attention particulière.

Outre des difficultés sociales (éducation, chômage, monoparentalité, accès aux soins, ...), les habitants de ces quartiers qui peuvent également subir des problèmes de nuisances sonores, de conflits de voisinage, de petite délinquance, aspirent à un retour à une légitime tranquillité et à de meilleures conditions de vie.

L'ambition collective est de les leur apporter afin de les aider à développer une image positive et attractive de leur quartier.

## Un contrat d'engagements, avec qui ?

### Les partenaires

Ce contrat est le fruit d'un travail partenarial conduit sous l'égide de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté.

Un contrat unique permet de concrétiser une coopération forte dédiée aux quartiers concernés et de formaliser les engagements.

Ce contrat d'engagements, piloté par Vichy Communauté, en coopération avec l'Etat et les communes directement concernées s'est élaboré dans une démarche collégiale. Le travail de préparation a duré presque un an. Il repose sur le résultat d'un diagnostic territorial participatif démarré en juillet 2023 et qui se poursuivra sur la durée du contrat. Tous les partenaires signataires ont été impliqués dans la définition des enjeux, des axes et des orientations stratégiques et dans la construction du document final.

À la date de la signature, le 17 décembre 2024, 13 signataires, tous mobilisés dans la démarche de co-construction, répondent présents pour s'engager dans le contrat d'Engagements Quartiers 2030 de Vichy Communauté pour 6 ans.

Les organismes signataires sont :

- Vichy Communauté
- L'Etat
- La Ville de Vichy
- La Ville de Cusset
- La Ville de Bellerive-sur-Allier
- Le Rectorat Académie de Clermont
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier
- L'Agence Régionale de Santé Auvergne
- France Travail
- Quatre Bailleurs : Vichy Habitat, Allier Habitat, Evoléo et CDC Habitat

Sur ces quartiers prioritaires, les partenaires prennent l'engagement de mobiliser leurs moyens techniques, humains et financiers de droit commun auxquels viendront s'ajouter des moyens spécifiques du contrat.

Ainsi, Vichy Communauté a mobilisé, en 2024, des crédits d'investissement (100 000 €) et d'animation (34 000 €) auxquels il convient d'ajouter 6000 € pour des actions portées directement par Vichy Communauté (Fonds de Participation des Habitants pour soutenir des micro-projets initiés par des habitants).

## Les habitants

Les habitants sont associés tant dans la construction des actions en faveur des quartiers que dans leur suivi et leur évaluation.

### La participation des habitants est au cœur du projet.

Elle s'appuie sur les conseils citoyens, les comités d'usagers, les tables de quartiers, les cafés citoyens, les Espaces Citoyens et le fonds de participation des habitants.

Deux actions spécifiques à l'évaluation des actions seront mises en place :

- Une réunion annuelle avec les habitants et les partenaires dans chaque quartier prioritaire
- Une consultation citoyenne annuelle par voie de questionnaires sur les thématiques et enjeux locaux identifiés par le contrat d'engagements



### Le Fonds de Participation des Habitants favorise l'émergence et l'accompagnement de microprojets initiés par les habitants des quartiers prioritaires.



Marché de Noël du Comité de quartier Champ Capelet décembre 2024

## Un contrat d'engagements, comment ?

Les particularités du contrat d'engagements Quartiers 2030 de Vichy Communauté :

- > Plusieurs communes concernées
- > Un travail collaboratif
- > De nombreux partenaires signataires
- > Un travail basé sur le développement d'un projet de territoire et non sur une logique de guichet de versement automatique de subvention
- > Un partenariat renforcé avec les communes et leurs habitants
- > La volonté de positionner les centres sociaux au centre du dispositif
- > La possibilité de crédits d'investissement proposés par Vichy Communauté

Notre contrat d'engagements fixe le cadre partagé d'intervention des partenaires pour les

six prochaines années et donne une place essentielle à :

- La volonté de l'ensemble des partenaires d'une coopération forte entièrement dédiée aux quartiers prioritaires
- Une politique coordonnée et des moyens concentrés sur les quartiers les plus fragiles au bénéfice des habitants
- L'implication de ces habitants dans l'élaboration et le suivi du contrat.
- Une gouvernance stratégique et opérationnelle de ce contrat, condition de réussite de la démarche
- Une mobilisation du droit commun engageant les services de l'Etat et chacun des partenaires
- Une évaluation partagée entre les différents opérateurs et partenaires avec les habitants
- Un engagement précis des politiques de droit commun qui devront intervenir davantage sur l'ensemble des territoires prioritaires
- L'organisation du pilotage politique et technique de la démarche contractuelle à l'échelle de l'intercommunalité, afin d'inscrire le devenir des quartiers dans le cadre des dynamiques d'agglomération

### Il fixe des axes prioritaires déclinés en orientations stratégiques et en objectifs opérationnels :

- **Thème Emploi**
- **Thème Lien Social, Projets de quartiers**
- **Thème Réussite éducative**
- **Thème Transition écologique et énergétique**

#### • **Thème Emploi :**

Favoriser le retour à l'emploi des femmes, des jeunes et lever les freins à l'accès à l'emploi durable notamment ceux liés à la non-maîtrise de la langue française.

A titre d'exemples, 2 actions phares portées de la Mission Locale de Vichy:

- > Une action portant sur l'emploi des jeunes femmes monoparentales
- > Une action emploi au sein du quartier prioritaire des Ailes



Job dating organisé au Mac Do des Ailes - 10 octobre 2024

## • Thème Projets de quartier : «lien social»

Favoriser le lien social dans les quartiers

Le Conseil Citoyens de Presles organise tous les vendredis matin un café citoyen ouvert à tous les habitants du quartier



Il participe également aux actions mises en place par la ville de Cusset et du Centre Social La Passerelle



Il organise des visites citoyennes pour les habitants



## • Thème Réussite éducative :

Développer les compétences psychosociales des jeunes et des parents, l'aide à l'orientation dès la 5ème, la parentalité.

Le Programme de Réussite Educative – PRE prend en charge les enfants en difficulté afin de construire avec l'enfant, ses parents et les professionnels un parcours de réussite éducative. Différentes actions sont mises en place tout au long de l'année scolaire : atelier enrichissement de vocabulaire, atelier jeux de société, bushido, sophrologie, art-thérapie en fonction du besoin de l'enfant.



## Quatre axes transversaux sont également considérés comme fondamentaux :

Les trois axes nationaux de la loi du 21 février 2014 :

1. La lutte contre les discriminations,
2. La jeunesse
3. L'égalité femme-homme

Et un axe défini et collectivement retenu au niveau local car adapté aux besoins et aux enjeux des quartiers concernés et de leurs habitants :

**La maîtrise de la langue française via le Français langue étrangère, la lutte contre l'illettrisme ou l'alphabétisation**

Un appel à projet est lancé chaque année à l'automne par la Communauté d'agglomération pour une mise en action de ces thématiques au travers d'objectifs opérationnels jugés importants.

**NOTES :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**DIRECTION DE LA COMMUNICATION - PRESSE**

Direction de la communication Vichy Communauté

+33 (0)4 70 96 57 31 - +33 (0)6 24 60 62 88 - communication@vichy-communaute.fr

+33 (0)4 70 96 57 71 - +33 (0)6 59 52 95 92



9, Place Charles-de-Gaulle - CS 92956 - 03209 VICHY CEDEX - +33 (0)4 70 96 57 00 - accueil@vichy-communaute.fr

[WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR](http://WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR)